



## Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

<p><b>103<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN Siège du Crédit agricole à Vannes, le 13 avril 2024</b></p>
--

Le président Maurice JOUBAUD déclare ouverte la 103<sup>ème</sup> assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.

Il est particulièrement heureux d'ouvrir cette assemblée générale ; la présence en nombre de nombreuses personnalités et présidents de sociétés de chasse démontre l'intérêt qu'ils portent pour la chasse et ses valeurs.

Il est aussi heureux d'accueillir Monsieur le Préfet ainsi que le président du Conseil départemental pour qui l'ordre du jour va être adapté afin de leur permettre de se rendre à un autre engagement. Avant de commencer les travaux, parce que les traditions ont du sens, il a une pensée à tous ceux qui ont si bien œuvré pour la chasse et qui nous ont quittés.

Il pense tout particulièrement à :

M. LANSSENS Claude, ancien président de l'ACCA de BEGANNE

M. HAMON Patrick, président de l'ACC de LARRE

M. ECHELARD Nicolas, ancien président de l'ACC ST-JACUT-LES-PINS

M. LE LAIS Pierre, administrateur FDC de 1994 à 2007

M. KERNEUR Yannick, ancien président de l'ACC GRAND CHAMP

M. ARCHAMBEAUD Bertrand, adhérent individuel à SARZEAU

M. OLIVIERO Patrick, ancien président de l'ACCA de BIEUZY LES EAUX

M. TYCHON Thierry, ancien président de l'ACC PLOEMEL

M. BLANCHARD Vincent, président de l'ACC ST VINCENT/OUST

En hommage à ces nombreux défunts de ces derniers mois, il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

Il propose ensuite de visionner le mot d'introduction de Willy SCHRAEN, le président de la Fédération nationale des chasseurs, qu'il a réalisé pour la première fois pour les assemblées générales des Fédérations des chasseurs.

Il note qu'après ces messages éclairants et sans langue de bois de notre président national, il fait lecture de son rapport moral qui est dans la continuité des propos tenus par Willy SCHRAEN.

### **RAPPORT MORAL 2024**

*« Nous venons d'écouter Willy SCHRAEN, le président de la Fédération nationale des chasseurs et je vais, pour mon rapport moral, insister sur certains points de son intervention et en écarter d'autres.*

*Je ne vous parlerai donc pas de l'écologie punitive qui nous mène dans le mur comme l'arrêt du nucléaire nous y conduisait par pure idéologie car tout n'est qu'idéologie chez les Verts.*

*Je ne vous parlerai pas des contentieux menés par One Voice et la LPO (concernant le renard et le blaireau pour notre département). Leur but n'est pas de préserver les espèces : ils veulent la mort de la chasse. Ils savent ajouter une pincée de bien-être animal pour toucher la corde de la sensibilité. Et ils savent agiter devant des juges novices, voire militants, le principe de précaution laissant planer un doute sur la pérennité des espèces. Nous ne baisserons pas les bras et défendrons bec et ongles nos modes de chasse.*

*Je ne vous parlerai pas du permis de chasser et de sa nécessaire évolution, ni du système d'information sur les armes (le SIA) dont on devine déjà les tracasseries administratives de contrôle des honnêtes gens.*

*Je ne vous parlerai pas de l'étude socio-économique réalisée par la Fédération nationale des chasseurs et dont vous trouverez une synthèse dans les documents que nous vous avons distribués et qui montre combien les chasseurs, qui sont bénévoles, respectent et protègent la nature. Je remercie les 449 sociétés de chasse et les 1 359 chasseurs du Morbihan qui ont participé à cette étude.*

*Je ne vous parlerai pas non plus de la sécurité à la chasse car les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque nous avons, en 20 ans, divisé le nombre d'accidents par 5. Cela, nous l'avons fait avec pragmatisme et le volontarisme de tous.*

*Enfin, je ne vous parlerai pas du loup qui fait l'objet d'une attention toute particulière de la Commission européenne depuis que le poney de sa présidente, Madame Ursula VON DER LEYEN, a été attaqué et tué par un loup. Car ces gens s'occupent en général surtout de choses qu'ils ne connaissent pas et ne les concernent pas au quotidien.*

*C'est comme les quatre sangliers tués à GROIX, tout le monde a eu un avis et surtout ceux qui ne subissent pas les dégâts et de surcroît qui ne les payent pas. A ce sujet, je tiens à montrer toute ma solidarité au président de la société communale de chasse de GROIX, Olivier PRESSOIR, qui a fait face avec un grand courage à un nombre incroyable de propos insultant et menaçant pour lui et sa famille. Olivier, tu as mon soutien et ma reconnaissance sans faille au nom de tous les chasseurs du Morbihan.*

*Mes amis, je vais vous parler des deux sujets qui nous ont mobilisés ces derniers mois et qui vont continuer à le faire.*

*Tout d'abord, je veux vous parler de **la communication** qui est aujourd'hui un point essentiel car nous avons un énorme retard que nous devons rattraper.*

*Vous le savez, depuis 4 années, la Fédération nationale des chasseurs et donc les chasseurs, c'est-à-dire vous, avons rendez-vous avec les téléspectateurs.*

*Nous ne passons pas de la pub à la télévision pour le simple plaisir de le faire mais parce que plus la chasse est expliquée, plus elle est acceptée par nos concitoyens. Toutes les analyses le démontrent.*

*Et le dernier spot TV de 30 secondes devait encore nous faire rentrer, un peu plus, dans la vie quotidienne des amoureux de la nature [visionnage du spot].*

*Comme vous l'avez vu ce spot TV donnait rendez-vous aux téléspectateurs, le week-end du 15 au 17 mars pour nettoyer la nature dans le cadre de l'opération « **J'aime la Nature Propre** », lancée en 2021 par la Fédération nationale des chasseurs,*

*Cette année, 92 Fédérations départementales des chasseurs ont participé à l'opération. Dans chaque département, l'objectif était de déployer un maximum de lieux de ramassage tout en mobilisant le plus grand nombre de volontaires.*

*Grâce à votre participation et aux soutiens du Conseil départemental, de l'OFB et de quinze mairies, nous avons rassemblé plus de 500 personnes pour enlever 107 m3 de déchets se trouvant dans les milieux naturels. Nous avons aussi contribué à renforcer les liens locaux avec les autres usagers de la nature (pêcheurs, ostréiculteurs, randonneurs...).*

*Nous sommes bien des acteurs clés pour mener des opérations au service de l'environnement, en mobilisant bien au-delà du seul monde de la chasse.*

*Je suis fier d'avoir initié cette opération écocitoyenne dans notre département et je souhaite qu'elle prenne toute son envergure l'an prochain.*

*Je remercie tout particulièrement les sociétés de chasse qui ont été les précurseurs et je compte sur vous tous pour vous impliquer en mars 2025.*

Mon deuxième sujet est, vous vous en doutez, **la régulation des populations de sangliers et l'indemnisation des dégâts.**

C'est un sujet complexe et polémique mais je ne me déroberai pas et chacun entendra ce que j'ai à dire.

On veut faire porter aux chasseurs la responsabilité de la régulation des populations de sangliers et l'indemnisation de leurs dégâts causés aux cultures agricoles.

Tout cela n'est plus possible.

D'abord, parce que nous avons accès à seulement 60 à 70 % des territoires naturels. Et avec la stratégie nationale des aires protégées, voulue par Bruxelles, les espaces non chassés vont s'accroître. C'est aussi sans compter sur tous les conservatoires ou réserves d'espaces naturels où la chasse est interdite ou dans le meilleur des cas limitée.

Ensuite, qu'en plus d'être les seuls acteurs possibles de la régulation de l'espèce et de la prévention des dégâts, les chasseurs sont les seuls à payer, à financer l'indemnisation des dégâts.

Enfin, parce que nous sommes bénévoles et parce que nous chassons par passion et non par obligation. Demain, si je le décide, je peux ne plus chasser et personne ne pourra m'y contraindre.

Comment pouvoir sérieusement croire que ce système mobilisant sur le terrain et pénalisant financièrement les mêmes acteurs est viable.

Il faut changer de logiciel.

Notre Fédération nationale des chasseurs y travaille et, forte de l'unanimité des présidents des Fédérations départementales des chasseurs, doit aboutir à une réforme profonde du financement des dégâts.

Si tel n'est pas le cas, les Fédérations départementales des chasseurs ne payeront plus les dégâts et elles appelleront sans doute les chasseurs à ne plus chasser le sanglier.

Mais je le dis, nous ne comptons pas continuer à payer seuls les dégâts. L'Etat est d'ailleurs bien conscient de cette situation et nous apporte son soutien financier pour trois années (2023, 2024 et 2025). Ce soutien, s'il est juste, est loin d'être suffisant.

Dans l'immédiat, pour faire face à l'indemnisation des dégâts qui connaît une très forte croissance, nous devons, nous chasseurs, collectivement et solidairement financer les dégâts. C'est la contribution territoriale que nous mettons en place qui va jouer ce rôle.

J'ai entendu vos critiques à son sujet et j'ai essayé de répondre à chacune d'entre elles. Notre système de contribution territoriale n'est pas un système parfait. Il n'y en a pas en France.

Pour notre département, nous avons, avec l'ensemble de vos représentants au conseil d'administration de la Fédération, opté pour une contribution territoriale la plus équitable possible en tenant compte de deux principes : privilégier les grands territoires où la régulation collective est la plus efficace et faire plus contribuer financièrement les territoires où les montants des indemnisations sont élevés.

Nous assumons ces choix.

Je vous rappelle, enfin, que la Fédération des chasseurs, qui a commencé ces dernières années à puiser dans ses réserves de trésorerie de la partie « dégâts », va continuer à le faire pour ne pas fixer des montants de contribution territoriale trop élevés.

Je profite de la présence de Monsieur le Préfet pour remercier ses services pour l'écoute et l'accompagnement constructifs dans le dossier « sanglier ».

Un point concernant **les battues administratives** a, néanmoins, récemment soulevé mon incompréhension et je tiens à réaffirmer ma position.

Ce n'est, en effet, pas parce que la chasse du sanglier est possible du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai, qu'il ne doit plus y avoir de battue administrative.

Comme je vous l'ai écrit, pour lutter contre l'expansion des populations de sangliers, tous les outils doivent être activés et coordonnés.

Vouloir opposer les uns aux autres ne peut que desservir les agriculteurs. Il nous faut au contraire mobiliser toutes les énergies pour intervenir et protéger les semis, période où il y a le plus de dégâts.

Aussi, je souhaite, en ce qui me concerne, que les lieutenants de louveterie puissent intervenir sur les zones non chassées ou insuffisamment chassées aussi bien pendant cette période que les autres.

Nous n'avons d'ailleurs jamais eu autant de battues administratives en période de chasse et j'y vois le signe d'un pragmatisme assumé. Alors, je ne vois pas de quoi se plaignent les lieutenants de l'ovier. A ce titre, la Fédération des chasseurs n'a pas compris la position des lieutenants de l'ovier de s'opposer à cette extension de la période de chasse. La régulation des populations de sangliers n'est pas le pré-carré de quelques-uns.

Je tiens à rappeler que je n'ai émis qu'un seul avis défavorable pour l'autorisation d'effectuer des battues administratives depuis que j'ai été élu.

Pour conclure mon rapport moral, je veux passer à un autre sujet tout aussi passionnel. Celui de la **défense de la chasse et de la ruralité**.

Je reprends à mon compte les mots de notre président de la Fédération nationale des chasseurs : il nous faut combattre sans relâche les dérives de l'écologie, de l'animalisme, et régulièrement de la technocratie européenne.

Comme il le répète souvent : pour défendre notre mode de vie rurale, pour défendre la chasse, il nous faut devenir des combattants de notre cause. Notre avenir en dépend.

Pour combattre avec force cette dérive qui consiste à interdire plutôt qu'à réfléchir, nous aurons tous dans un avenir proche un choix existentiel à faire et pas seulement dans l'isolement en juin prochain !

Comme vous l'avez sûrement découvert dans les médias, Willy SCHRAEN a décidé d'unir ses forces avec celles de Jean LASSALLE.

Et je suis heureux de vous annoncer que Muriel BERNARD, notre collègue administratrice, présidente de l'association communale des chasseurs de PENESTIN et mytilicultrice-ostreicultrice, a accepté, à la demande de Willy SCHRAEN, d'être sur la liste de l'Alliance rurale.

Je la félicite pour son engagement et je lui apporte tout mon soutien.

La chasse, c'est notre patrimoine culturel, c'est un art de vivre populaire mais c'est avant tout des valeurs transgénérationnelles : la passion, le partage, la convivialité et la transmission.

La question que nous devons nous poser aujourd'hui : sommes-nous certains, oui ou non, de pouvoir transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents ?

Si nous ne réagissons pas rapidement, je n'en suis, malheureusement, pas sûr !

J'avais fini d'écrire mon rapport moral que la Fédération nationale des chasseurs m'alertait ce mercredi sur le projet de Règlement européen sur le bien-être des chiens et chats et leur traçabilité.

Comme toujours, c'est le silence absolu de nos parlementaires européens, et pour cause de nombreuses dispositions de ce projet suscitent notre opposition.

A partir de 3 chiennes dans une meute et 2 portées/an, le chasseur entre dans la catégorie des éleveurs avec les normes qui s'imposent à lui.

Nos préoccupations se concentrent aussi sur certains autres points, à savoir :

- Les exigences en matière de condition de détentions : fréquence de l'alimentation (2 fois par jour), températures (entre 10 et 26°C), éclairage (entre 9 et 17 heures), contrôle des saillies (interdit avant 18 mois) ;
- L'interdiction de l'utilisation des colliers électriques ;
- L'interdiction de la caudectomie ;
- L'identification exclusive par puce électronique sous-cutanée.

Bientôt, les chats et les chiens seront mieux traités que les hommes et les femmes !

L'Europe « ce machin » à « emmerder les français » ! Et ce n'est pas fini : un deuxième Règlement européen est également en préparation sur le transport des animaux.

Si avec ça vous n'avez pas envie de voter l'Alliance rurale alors donnez votre voix au Parti animaliste ! Assumer sa passion pour la chasse, c'est déjà faire un grand pas pour l'avenir de celle-ci et son acceptation dans la société.

Mes amis, nous pouvons être fiers d'être chasseurs et des actions que nous entreprenons car elles font vivre nos territoires ruraux.

Je vous remercie, chasseresses et chasseurs, qui faites vivre la chasse morbihannaise et continuons, ensemble, à défendre ces valeurs si fortes que nous portons en nous.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Je vous remercie. »

Après un vote à main levée, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.

## **INTERVENTION DES PERSONNALITÉS**

Le président donne la parole ensuite aux personnalités qui ont fait l'honneur d'être présentes. Il laisse la parole au président du Conseil départemental, David LAPPARTIENT, et au préfet du Morbihan, Pascal BOLOT.

David LAPPARTIENT félicite le président de la Fédération car, s'il assiste à des assemblées générales souvent tièdes, ce n'est pas le cas ici. Il précise qu'ici on dit ce que l'on pense. La Fédération et les chasseurs sont pour lui des acteurs majeurs du département qui disposent d'une véritable ouverture d'esprit.

Concernant les espaces naturels sensibles du département, David LAPPARTIENT indique qu'il souhaite y faciliter l'accès à tous les usagers de la nature tout en y préservant le patrimoine naturel.

Pascal BOLOT rappelle, sans aucune ambiguïté, que le monde de la chasse fait partie de la société et qu'il a besoin de son aide pour réguler les populations de sanglier et veiller aux équilibres agro-sylvo-cynégétiques précisant que la forêt morbihannaise est la plus importante en Bretagne. Il encourage aussi les chasseurs à enregistrer leurs armes dans le SIA pour des raisons de sécurité nationale.

Il remercie ces deux derniers en précisant qu'ils doivent savoir qu'ils peuvent compter sur les chasseurs du Morbihan pour les soutenir et représenter dignement le Morbihan.

Le président s'adresse à M. le préfet en lui disant que les sujets sont nombreux où les chasseurs peuvent apporter leur contribution à un mieux vivre ensemble. Faut-il encore qu'ils soient écoutés et respectés dans une société de plus en plus intolérante et militante.

Il reprend l'ordre du jour et se réjouit tout particulièrement de la présence des personnalités départementales pour cette deuxième assemblée générale de mon deuxième mandat de président de la Fédération.

Il tient à saluer la présence de :

- M. BOLOT, préfet du Morbihan,
- M. LAPPARTIENT, président du Conseil départemental du Morbihan,
- M. UZENAT, sénateur,
- M. MOLAC, député,
- M. ROBO, conseiller régional, président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et maire de Vannes,
- Mme NICOLAS, conseillère régionale, vice-président de Lorient Agglomération, maire d'Inzinzac-Lochrist,
- M. LE DIFFON, conseiller régional, maire de Ploërmel, président de la Communauté de communes de Ploërmel,
- Mme LE GOFF, conseillère régionale,
- M. LE BRAZIDEC, conseiller régional,
- M. DANIEL, maire de Guidel,
- M. ROBIN, maire de St-Jean-Brévelay,
- Mme LE LUHERNE, présidente de la FDSEA,
- M. DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et président de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
- M. MEHAUTE, président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor,
- M. COURJAL, président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan,
- M. ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer, représentant M. le préfet du Morbihan,
- M. CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan,

- M. COJAN, directeur de cabinet du président du Conseil départemental du Morbihan,
- M. PERENNEZ, délégué régional de la Société de vènerie,
- M. de COURVILLE, président du CRPF de Bretagne,
- M. DUGUÉ représentant Mme DUBOIS, directrice régionale de l'Office national des forêts,
- M. ROBIN représentant Mme DETOC, directrice régionale de l'Office français de la biodiversité,
- M. BIHOUEE, inspecteur du permis de chasser à l'OFB,
- M. PRUVOST, président de l'Association de chasse maritime du Morbihan,
- M. GUILLO, président du Groupement des Lieutenants de l'ouveterie,
- M. VILLAIN, président de la Fédération départementale des gardes particuliers du Morbihan,
- M. DESECOT, président de l'Association des chasseurs à l'arc du Morbihan,
- M. RAFFIN, président de l'Union des piégeurs du Morbihan,
- M. ZULIANI, président de l'Association des piégeurs agréés du Morbihan,
- M. de CHANTERAC, président de l'Union départementale des chasses privées du Morbihan,
- M. du PONTAVICE représentant M. de JENLIS, président de Fransylva forestiers privés du Morbihan,
- M. BRIGAND, président de Chasser et entreprendre en Bretagne,
- M. LE MOING, président de l'Association de chasse fluviale de la rivière du Blavet,
- M. GALLAIS-HAMONNO représentant M. TAVERNIER, président de l'Association des chasseurs de grand gibier du Morbihan,
- M. FABLET secrétaire de l'Association départementale/régionale des bécassiers de France,
- M. LAUGIER, commandant de la base des fusiliers marins de Lorient,
- M. GUIMARD, président d'honneur de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- Mme LE PAIH, commissaires aux comptes de la Fédération,
- Maître GICQUEL, avocat de la Fédération,
- M. JANODY, assureur de la Fédération.

Au nom des chasseurs du Morbihan, le président les remercie d'être présents aujourd'hui pour marquer leur fidélité et intérêt à nos travaux ainsi que leur soutien à notre activité.

Il rappelle que cette assemblée générale est réunie conformément aux termes de l'article 11 des statuts de la Fédération et que son ordre du jour a été publié et transmis à chaque adhérent à jour de sa cotisation.

Il précise qu'aucune question n'a été inscrite à l'ordre du jour dans les conditions fixées par nos statuts.

De plus, conformément à l'article 9 de du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs, les votes qui suivront se feront tous à main levée.

Pour commencer l'ordre du jour, il demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2023 qui leur a été communiqué.

Après un vote, le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN ACTION DE CHASSE**

**Alain JANODY**, assureur de la Fédération, intervient sur la notion de responsabilité en action de chasse.

## **LA CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA FÉDÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ A LA CHASSE**

**Maître Vincent GICQUEL** présente le cadre judiciaire des constitutions de partie civile de la Fédération en matière d'infraction à la police de la chasse et en matière de sécurité à la chasse.

## **INTERVENTION DES PERSONNALITÉS**

Le président laisse la parole aux différentes personnalités qui lui ont fait l'honneur d'être présentes.

Il appelle donc André DOUARD, Président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne, et Simon UZENAT, Sénateur.

Il est à noter que Simon UZENAT considère que la chasse a un avenir qui s'inscrit dans la préservation durable de la biodiversité et dans les équilibres en matière de dégâts.

Le président les remercie pour leur intervention et les actions qu'ils mènent pour l'intérêt de tous.

## **REMISE DE MÉDAILLES**

### **Médailles de bronze de la Fédération**

#### **Remises par Gaël LE BOUHELLEC**

**Guy Le Port** a été deux ans trésorier de l'Association communale de chasse de PLOEMEL, 5 ans en tant que président, 35 ans piqueux au renard puis au chevreuil. Il est toujours présent pour réaliser l'examen initial sur l'hygiène alimentaire sur les chevreuils et les sangliers de plus en plus présents. Il participe activement au bon fonctionnement des événements organisés par la Société de chasse.

**André le Boulaire** a été vice-président de l'Association communale de chasse de PLOEMEL durant 25 années et responsable des battues. Il est toujours présent pour l'organisation de toutes les manifestations de la société de chasse.

#### **Remises par M. JOUBAUD**

**Daniel DUGUIN** est président de l'Association communale d'HENNEBONT depuis.... et a été président du GIC du Blavet à la rivière d'Étel pendant 27 ans

**Jean-Claude ZULIANI** a validé son premier permis en 1956 à l'âge de 16 ans, soit cette année son 68<sup>ème</sup> permis. Il a obtenu son agrément de piégeur en 1988. Il est capable de vous dire le nombre de gibier pris pendant toutes ces années car il tient un cahier où tout est noté au jour le jour ainsi que les péripéties de ses journées de chasse. Co-fondateur de l'Association départementale des piégeurs agréés du Morbihan, il en a pris la présidence en 1996.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

Joël WALKENÄERE présente le rapport des activités de la Fédération en 2023.



## Activités de la Fédération en 2023

1	<b>Nombre de chasseurs</b>	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024*
		9 824	9 690	9 489	9 250
2	<b>Nombre d'adhérents</b>	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
	Sociétés communales	165	164	165	164
	Sociétés privées	269	272	268	268
	Adhérents individuels	280	288	293	293
	G.I.C.	12	12	12	12
	A.C.C.A.	68	68	68	68
	<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>804</b>	<b>806</b>	<b>805</b>
3	<b>Quelques chiffres d'activités diverses 2023</b>				
	<b>3.1 - Démarches administratives</b>				
	24 autorisations de reprise de lapins avec bourses et furets délivrées (20 en 2022)				
	252 autorisations de destruction à tir d'oiseaux nuisibles (266 en 2022)				
	323 autorisations de tir d'été du sanglier (276 en 2022)				
	2 attestations de meute délivrées (7 en 2022)				
	668 demandes de plan de chasse cervidés examinées (+ 15 recours) dont 15 non attributaires (664/27 recours et 28 non attributaires en 2022)				
	514 demandes de plan de chasse "lièvre" examinées (453 en 2022)				
	1 demande de plan de chasse "faisan" examinée				
	<b>3.2 - Formations</b>				
	2012 chasseurs ayant participé à la réunion décennale en 2023				
	60 piégeurs formés (61 en 2022)				
	39 piégeurs formés au piégeage du sanglier				
	121 personnes formées à la sécurité en battue (70 en 2022)				
	26 personnes formées pour l'obtention de la reconnaissance d'aptitude technique de garde-chasse particulier (15 en 2022)				
	19 personnes formées à la chasse accompagnée (accompagnateurs non compris) (20 en 2022)				
	35 personnes formées à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage (17 en 2022)				
	9 personnes formées au tir à l'approche du renard (11 en 2022)				
	37 chasseurs ont suivi les séances "tir à balles/ciblage" (69 en 2022)				
	141 personnes formées à la chasse à l'arc dont 30 du Morbihan (109 en 2022 dont 28 du 56)				
	<b>3.3 - Animations</b>				
	32 animations : 639 personnes ayant participé aux animations sur le Loc'h à Guidel (dont 536 enfants/scolaires/centres de loisirs) en partenariat avec l'Ilôt de Kergaher				
4	<b>Subventions versées sur l'exercice</b>			2021/2022	2022/2023
	. Subv. aménagement/gestion des espèces/prévention dégâts			23 070 €	44 176 €
5	<b>Permis de chasser</b>	2020	2021	2022	2023
	. Reçus	222	289	282	301
	. Taux de réussite	63,07%	68,16%	68,93%	65,43%
6	<b>Bracelets accordés</b>	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
	. Cerf	88	65	65	70
	. Biche	89	65	67	74
	. Cerf indifférencié	77	90	101	99
	. Jeune cerf indifférencié	73	55	55	62
	. Chevreuil	9103	9582	9944	10311
	. Daim	7	8	5	9
	. Faisan	266	426	66	25
	. Lièvre **	2843	2882	3532	3964
7	<b>Prélèvements de sangliers</b>	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
		2697	3520	3617	4271
8	<b>Dégâts de grand gibier (1)</b>	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	. Cervidés/sanglier	139 487 €	125 679 €	186 809 €	454 023 €
	. Nombre total de dossiers payés	211	191	206	395

(1) Source : comptes annuels

\* chiffre provisoire au 19/01/24

\*\* dont 1200 pour l'AICA de Belle-Ile

## **PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE 2024/2025**

Gaël LE BOUHILLEC, vice-président de la Fédération, intervient alors pour récapituler les dates d'ouverture ou de fermeture et leurs conditions spécifiques.

Après la présentation exhaustive des propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison à venir et de ses dispositions spécifiques, Maurice JOUBAUD demande de les approuver.

A l'unanimité, les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2024/2025 et ses dispositions spécifiques sont approuvées.

**PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2024/2025**

Classification	ESPECES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES	SAISON 2023/2024		SAISON 2024/2025 Propositions fédérales	
		Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
GIBIER DE PLAINES	<b>1 - PERDRIX</b>	17/09/2023	14/01/2024	15/09/2024	12/01/2025
	<b>2 - FAISAN (1)</b>	17/09/2023	14/01/2024	15/09/2024	12/01/2025
	<b>2 bis - FAISAN sur les îles morbihannaises</b> (sauf Belle-Ile)	17/09/2023	31/01/2024	15/09/2024	30/01/2025
	<b>3 - LIÈVRE (plan de chasse obligatoire)</b>	15/10/2023	03/12/2023	20/10/2024	08/12/2024
	<b>3 bis - LIÈVRE (plan de chasse sur les îles morbihannaises - plan de chasse obligatoire)</b>	01/10/2023	22/10/2023	06/10/2024	20/10/2024
	<b>4 - LAPIN DE GARENNE</b> dans les communes où il est classé gibier. <u>Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale</u> Quota : 2 lapins/jour/chasseur	17/09/2023	10/12/2023	15/09/2024	08/12/2024
	<b>4 bis - LAPIN DE GARENNE</b> dans les communes où il est en plan de gestion	17/09/2023	14/01/2024	15/09/2024	12/01/2025
	<b>4 ter - LAPIN DE GARENNE</b> dans les communes où il est classé ESOD (sous la responsabilité du président à partir du 13/01/2024). <u>Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale</u>	17/09/2023	29/02/2024	15/09/2024	27/02/2025
	<b>5 - RENARD</b> (sous la responsabilité du président du 15/08/2024 au 14/09/2024)	15/08/2023	29/02/2024	15/08/2024	27/02/2025
GRAND GIBIER	<b>6 - CERF - BICHE</b> (à l'affût ou à l'approche à partir du 01/09/2024 avec autorisation préfectorale)	17/09/2023	29/02/2024	15/09/2024	27/02/2025
	<b>6 bis - CHEVREUIL</b> - chasse à l'approche ou à l'affût et tir à balle obligatoire (et lunette de visée) ou chasse à l'arc	01/06/2023	16/09/2023	01/06/2024	14/09/2024
	<b>6 ter - CHEVREUIL</b> - tir à plomb n° 1 et 2 et à balle ou à l'arc (munitions adaptées en zones humides)	17/09/2023	29/02/2024	15/09/2024	27/02/2025
CHASSE A COURRE (2)	<b>7 - CHASSE À COURRE</b>	15/09/2023	31/03/2024	15/09/2024	31/03/2025
ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)	<b>8 - SANGLIER</b> à l'affût ou en battue six fusils avec autorisation préfectorale	01/06/2023	14/08/2023	01/06/2024	14/08/2024
	<b>8 bis - SANGLIER</b> - chasse à l'affût ou en battue six fusils sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, en sa présence ou celle de son délégué dûment mandaté par écrit. <b>Le tir du sanglier autour de parcelles agricoles en cours de récolte peut se faire à poste fixe matérialisé.</b>	15/08/2023	31/03/2024	15/08/2024	31/03/2025
	<b>8 ter - SANGLIER</b> - chasse à l'affût, à l'approche ou en battue pour la protection des semis avec autorisation préfectorale individuelle	01/04/2024	31/05/2024	01/04/2025	31/05/2025
	<b>9 - AUTRES ESOD</b>	17/09/2023	29/02/2024	15/09/2024	27/02/2025
CHASSE SOUS TERRE	<b>10 - RENARD</b>	15/09/2023	15/01/2024	15/09/2024	15/01/2025
	<b>11 - BLAIREAU</b> - 1ère ouverture	15/09/2023	15/01/2024	15/09/2024	15/01/2025
	<b>11 bis - BLAIREAU</b> - 2ème ouverture	15/05/2024	14/09/2024	15/05/2025	14/09/2025
OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU (2)	<b>12 - BÉCASSE</b> (Pour information : PMA = 30/saison/chasseur - 3/semaine/chasseur)	(2)	A partir du 15 janvier 2024, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).	(2)	A partir du 13 janvier 2025, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).
	<b>13 - PIGEON</b> (quota = 20/jour/chasseur)	(2)	(2)	(2)	(2)
HORAIRES	<b>14 - HORAIRES DE CHASSE (4)</b>	<b>du 15/09/2024 au 26/10/2024 : de 8 h 30 à 19 h du 27/10/2024 au 27/02/2025 : de 9 h à 17 h 30</b>			
JOURS	<b>15 - JOURS D'INTERDICTION</b> (à l'exception du gibier d'eau, de la chasse à courre et du sanglier)	Mardi et vendredi sauf jours fériés (pendant la période d'ouverture générale de la chasse)			
TEMPS DE NEIGE	<b>16 - CHASSE EN TEMPS DE NEIGE</b>	Autorisée pour le sanglier, renard, animaux soumis à plan de chasse, gibier d'eau, vénerie sous terre, chasse à courre.			

(1) : Le tir du faisan commun est interdit sur les communes sous convention et limitrophes (tir du faisan obscur autorisé : *Phasianus colchicus tenebrosus*)

(2) : Les dates d'ouverture et de fermeture des oiseaux de passage et du gibier d'eau sont de la compétence du ministère de la transition écologie et solidaire (article R.424-9 du Code de l'environnement).

(3) : Chiens appartenant aux groupes 7 (chiens d'arrêt) et 8 (chiens rapporteurs de gibier, chiens leveurs de gibier et chiens d'eau).

(4) : Non concernés : gibier d'eau, renard, **pie bavarde**, **corneille noire**, sanglier, grands animaux soumis à plan de chasse (chevreuil, cerf, daim).

Avant de passer la parole au trésorier, Jacques RAFFIN, pour le rapport financier, le président précise que, comme les années précédentes, l'ensemble des votes concernant les comptes se fera à la fin. De cette façon, inspirée de celle de la Fédération nationale des chasseurs qui procède ainsi depuis de nombreuses années, leurs présentations sont plus agréables et fluides.

## RAPPORT FINANCIER 2022/2023



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Affectation du résultat

- Le déficit de l'exercice s'élève à 222 805 €.
- Nous vous proposons d'affecter ce résultat, à la réserve de gestion.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints à notre rapport.

L'objectif de notre mission légale consiste à nous prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des comptes annuels ;
- Notre appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues ;
- Les vérifications spécifiques.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit
- Indépendance

Audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Mission d'audit réalisée dans le respect des règles d'indépendance applicables.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Justification des appréciations

- Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :
  - les impacts de la réforme de la chasse ;
  - l'état des provisions ;
  - l'état des créances et des dettes.
- Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Responsabilités de la direction

- Etablir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français.
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels.
- Evaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

### Responsabilités du Commissaire aux comptes

- Etablir un rapport sur les comptes annuels en obtenant l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.
- Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

**Opinion sur les comptes annuels**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025**

**Proposition de prix des cotisations fédérales 2024-2025**

Validation du permis de chasser	
Validation départementale <small>(soit 0,40 € pour la Fédération pour la protection des habitats de la faune sauvage)</small>	72,00 €
Validation temporaire 9 jours	36,00 €
Validation temporaire 3 jours	18,00 €
Frais de dossier guichet unique	5,00 €
Duplicata validation et carnet bécasse <small>(en cas de perte ou d'oubli)</small>	15,00 €
Assurance RC chasse	21,00 €

**Proposition de prix des cotisations fédérales 2024-2025**

Adhésions et contrats de services	
Adhésion bénéficiaire de plan de chasse	72,00 €
<b>Contrats de services :</b>	
Territoire < 60 ha	72,00 €
60 ha < territoire < 500 ha	115,00 €
500 ha < territoires < 1 500 ha	155,00 €
Territoires > 1 500 ha	175,00 €

**Proposition de prix des cotisations fédérales 2024-2025**

Cotisations « dégâts »	
Cotisation grand gibier <small>(Départemental et temporaire 3 jours ou 9 jours)</small>	10,00 €
<b>Bracelet plan de chasse :</b>	
Chevreuil	20,00 €
Cerf / biches	160,00 €
Daim	10,00 €

**Proposition de prix des cotisations fédérales 2024-2025**

Cotisations « dégâts »	
<b>Contributions territoriales :</b>	
Contribution territoriale forfaitaire de solidarité	150,00 €
<b>Contribution territoriale additionnelle de responsabilisation :</b>	
Communes ≤ 1500 € de dégâts	0 € /ha
1 500 € de dégâts ≤ communes ≤ 3 000 € de dégâts	0,20 € /ha
3 000 € de dégâts ≤ communes ≤ 4 500 € de dégâts	0,40 € /ha
Communes ≥ 4 500 € de dégâts	0,60 € /ha

## Budget prévisionnel 2024 – 2025

Comptes de produits	
Ventes de biens et services	204 757 €
Ressources pour l'indemnisation des dégâts	261 300 €
Subventions d'exploitation	290 991 €
Produits des validations	741 235 €
Contributions et cotisations	487 851 €
Autres produits de gestion	200 €
Produits financiers	44 396 €
<b>Total des produits prévisionnels</b>	<b>2 030 730 €</b>

## Budget prévisionnel 2024 – 2025

Comptes de charges	
Achats de marchandises	140 764 €
Indemnisation des dégâts de grand gibier	500 000 €
Services extérieurs	351 345 €
Impôts et taxes	63 814 €
Charges de personnel	936 286 €
Autres charges de gestion	81 084 €
Amortissements et provisions	104 244 €
Impôts sur les produits financiers	4 862 €
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>2 182 399 €</b>

**Déficit budgétaire - 151 669 €**

### VOTES DES COMPTES

**Vote n° 1 :** Après avoir entendu le rapport de gestion, ce dernier et l'affectation du résultat à la réserve de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Vote n° 2 :** Après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial de Madame la commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité.

**Vote n° 3 :** A l'unanimité, le quitus est donné aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022/2023.

**Vote n° 4 :** Le montant de la contribution territoriale forfaitaire à 150 € est approuvé à la quasi-unanimité, soit 97,8 % (moins 5 oppositions représentant 148 voix sur un total de 6 608 voix, soit 2.2 % des voix).

**Vote n° 5 :** Les montants de la contribution territoriale additionnelle de responsabilisation selon le barème et les montants présentés pour le budget 2024/2025 sont approuvés à la quasi-

unanimité, soit 97,8 % (moins 5 oppositions représentant 148 voix sur un total de 6 608 voix, soit 2.2 % des voix).

**Vote n° 6 :** A la suite de la présentation du budget 2024/2025, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les montants des cotisations données précédemment pour le budget 2024/2025.

**Vote n° 7 :** A l'unanimité, le budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025 est approuvé.

### **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie très chaleureusement tous les présents pour leur confiance.

Il déclare close la 103<sup>ème</sup> assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Morbihan.

Le Secrétaire,

Michel DANILO

Le Président,

Maurice JOUBAUD